Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA21-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 20 OCTOBRE 2026

20261020_CA21 - DOMAINE DES COTEAUX – OP 706 – 35 rue Bernart de Ventadour à Rilhac Rancon – Acquisition de 5 logements en VEFA (2 PLUS – 3 PLAI) dans le cadre de la Reconstitution de l'Offre NPNRU – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 583 499,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. (Prêts PLAI : taux Livret A – 0,40% ; prêts PLUS : taux Livret A + 0,60%)

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 20 octobre 2026 à 16 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Mesdames Delphine BOULESTEIX, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE et Laurence VIONNET, Administratrices

Messieurs Raphaël ALARCON, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Frédéric LIZOT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Véronique BOUTIN, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Monsieur David CHANTEREAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Madane Nadine BURGAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOULESTEIX

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Yves ESTOUP et Marcel GAUBERT, Administrateurs

Madame Julia SEBBAH, représentant Alliance Offices Habitat

Absente :

Madame Christiane CHEYPE, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Henry BRUNEAU, Président.

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA21-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération d'acquisition de 5 logements en VEFA, 35 rue Bernart de Ventadour à Rilhac Rancon,

Vu l'offre de prêt formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour un montant total de 583 499,00 €,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Article 1 : 4 lignes de prêts pour un montant total de 583 499,00 €, destiné à financer l'acquisition de 5 logements en VEFA (2 PLUS – 3 PLAI), 35 rue Bernart de Ventadour à Rilhac Rancon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

 - **Ligne du Prêt 1**

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI RO ANRU 217 198,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -**0,40 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA21-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

- **Ligne du Prêt 2**

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLAI FONCIER RO ANRU 121 310,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -**0,40 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

- **Ligne du Prêt 3**

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS 164 325,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +**0,60 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

- **Ligne du Prêt 4**

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS FONCIER 80 666,00 euros
Durée totale de la ligne de prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +**0,60 %.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés)** : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA21-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

- Article 2 : Autorise la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole, la Commune de RILHAC RANCON et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées
le 27 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 27 OCT. 2026
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT